Les bonnes pratiques

**Acheter un appareil électronique :**

* **Regarder le label**

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Eu Ecolabel** : Économes, réparable, durable, résistant aux chocs. Absence ou limitation de certaines substances dangereuses pour la santé |
| Résultat de recherche d'images pour "epeat" | **Epeat : Electronic Product Environmental Assessment Tool,** premier écolabel mondial pour le secteur des technologies de l’information.Économes, réparable, durable, résistant aux chocs. Absence ou limitation de certaines substances dangereuses pour la santé |
| Résultat de recherche d'images pour "tco" | **Tco : Produit qui permet de faire des économies d’énergie ou qui consomme moins d’énergie.** |
|  | **Indice de réparabilité :** L’indice de réparabilité est une note obligatoire à faire apparaître sur les produits au moment de leur achat. Cette mesure a été mise en place le 1er janvier 2021. Il porte sur plusieurs typologies d’appareils (smartphone, ordinateur portable, lave-linge, téléviseur, …) L’objectif de cet indice est de sensibiliser le consommateur à la réparation du produit dès son achat en l’informant de la réparabilité de son appareil. |

* **Regarder où il est fabriqué**
* **Appareils multifonctions**

Tournez-vous vers **des appareils multifonctions** plutôt que d’acheter plusieurs appareils différents : une imprimante – photocopieur – scanneur peut consommer jusqu’à 50 % de moins que les trois appareils qu’elle remplace.

* **Appareils reconditionnés**

Le **reconditionnement** permet de mettre à la disposition des utilisateurs des **appareils électroniques qui ont été nettoyés, révisés et vérifiés** par une équipe de professionnels. Ils coûtent moins cher que le neuf, un peu plus cher que le matériel d’occasion, mais avec une garantie légale et un SAV vers lequel vous tourner en cas de problème

* **Acheter éco-responsable**

Évitez de remplacer vos équipements numériques en cédant aux modes… ou suite à une offre promotionnelle et adapter son achat à ses besoins.

* **Location des appareils**

Si vous avez besoin d’un matériel électronique pour une durée limitée, pourquoi ne pas opter pour la location longue durée plutôt que l’achat

**Appareil dysfonctionnel ou/et en fin de vie.**

* **Le réparer plutôt qu’acheter**

Les recycleries, [Repair Cafés](https://repaircafe.org/fr/) et autres lieux collaboratifs pourront sûrement vous aider grâce à la mise en commun de différentes compétences. On peut même le faire soit même avec un peu de matériel et en regardant des tutos sur internet. Il est possible créer des pièces grâce à une imprimante 3D, des pièces sont même peut être déjà créer sur des sites comme [https://www.thingiverse.com](https://www.thingiverse.com/)

* **Pensez à la garantie 2ans**

Utilisez la garantie légale de conformité de 2 ans qui s'applique à tous les produits achetés en magasin ou sur Internet, en cas de besoin. Comme les vendeurs n'ont pas l'obligation de l'indiquer au moment de la vente, de nombreux consommateurs connaissent mal leurs droits. Cette garantie est différente de la garantie dite « commerciale » proposée par le vendeur en supplément et qui n’est pas obligatoire

* **Une seconde vie**

Pensez au don, au troc ou à la vente d'occasion quand vous les remplacez et qu'ils sont encore en état de marche. Le site [longuevieauxobjets.gouv.fr](https://longuevieauxobjets.gouv.fr/) propose son annuaire pour allonger la durée de vie des objets (partager, louer, acheter d’occasion, réparer, donner...). Plus de 76030 acteurs sont répertoriés.

* **Entretenir/nettoyer/protéger son ordinateur, smartphone…**

Équipez votre smartphone d'une coque, d'un verre trempé (qui protège l’écran de la casse) ou film protecteur (qui protège l’écran des rayures). Entretenez-les et installez des protections contre les virus et les programmes ou logiciels malveillants (malwares)

* **Ne pas conserver les anciens ordinateurs/smartphones chez soi.**

Ne conservez pas chez vous vos anciens ordinateurs et téléphones : ils représentent un précieux gisement de matériaux recyclables. On estime que 54 à 113 millions de smartphones dorment dans nos placards. Vous pouvez les déposer dans les bornes de collecte situées dans les grandes surfaces ou en déchèterie. Ou rapportez-les chez un revendeur en informatique et en téléphonie.

**Consommation – Utilisation – Durée de vie**

* **Ne pas laisser ses appareils allumés ou en veille.**

Ne le laissez pas en veille ou branché, car il continue de consommer de l’électricité. Vous pouvez branchez vos équipements (ordinateur, imprimante, box…) sur une multiprise à interrupteur et éteignez-la. Sinon, même éteints, vos équipements continuent à consommer

* **Ne pas laisser le chargeur branché**

Pensez à enlever le chargeur de la prise car même à vide cela consomme. Également lorsque le téléphone est chargé à 100%, la batterie ne de se déchargera pas tant que votre mobile sera branché, ce qui entraîne une surchauffe de l’appareil.

* **Eteindre sa boc Wi-Fi et TV**

Fermez le plus souvent possible l'interrupteur d'alimentation de votre box et du récepteur TV (la nuit et pendant la journée si vous n'utilisez ni votre box ni la TV). Sa consommation totale sur un an, se situe entre 150 et 300kWh.

* **Lire les notices**

Cela constitue un allié précieux pour faire durer celui-ci dans le temps : chaque objet, qu'il s'agisse d'un meuble, d'un appareil électronique, ou d'une lampe, possède ses propres conditions d'utilisation et d'usage.

* **Le mode « économies d’énergie »**

Diminution de la luminosité de l’écran, mise en veille automatique après 10 minutes d’inactivité, écran de veille noir… Les tablettes sont configurées pour passer en veille très rapidement pour une plus grande autonomie.

* **À l’abri de la chaleur et de l’humidité**

Oublier son téléphone en plein soleil ou sous la pluie, ça peut arriver. Mais il vaut mieux éviter. En effet, la chaleur et l’humidité provoquent une dégradation prématurée des composants, ainsi qu’un gonflement de la batterie. De plus, les pixels de l’écran peuvent brûler, ou pire, cela peut créer un court-circuit !